

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Sailly-au-Bois
Séance du 25/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy.

Absents : MM CANIS Rémi.

Absents excusés : Mme MONKA Cathy qui donne procuration à Mme MIKOLAJCAK Georgette, M. PIETRZAK Vincent qui donne procuration à M. DUFOUR Benoît.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Procurations : 02

Date de la convocation : 20/11/2024 - Date d'affichage : 20/01/2024

PROCES-VERBAL

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. OGON Eddy est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Délibération ouverture de crédits au compte 2152.**
- 2/ Délibération** : Zone d'Accélération Energies Renouvelables (ZAER).
- 3/ CCSA** : Avis sur l'élaboration du schéma directeur cyclable.
- 4/ ARS** : levée de servitudes pour le puits - Arrêté Préfectoral.
- 5/Travaux réfection rue Neuve.
- 6/ Devenir de l'atelier rue Neuve.
- 7/ OTS - Organisation du Temps Scolaire.
- 8/ Eclairage public : passage en LED.
- 9/ Préparation du budget 2024 : - subventions - bilan emprunts - projets 2024.
- 10/ Entretien du fossé dans le village.
- 10/ Délibération - Adhésion à La SAFER :
- 12/ Questions diverses.

1/ Délibération ouverture de crédits au compte 2152 :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la facture de l'entreprise CITEOS SANTERNE pour la mise en place de signalisation rue Haute est déposée sur le portail CHORUS PRO. Le report de crédits à ce compte est de 7 003 €, il manque 20 073 € afin de mandater la dépense totale.

Il est demandé au conseil de délibérer afin d'ouvrir des crédits au compte 2152 pour 21 000 €. Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Délibération : Zone d'Accélération Energies Renouvelables (ZAER) :

Nous en avons déjà délibéré en décembre dernier. Mais une enquête est ouverte auprès de la population du 15 janvier au 9 février 2024. On se doit de réfléchir à nouveau sur ce que nous désirons comme énergies renouvelables sur la commune. Les conseillers ont étudié la carte élaborée par la DDTM et la CCSA. Madame le Maire énumère toutes les possibilités sur la commune, c'est le solaire sur toiture, solaire au sol, géothermie et l'éolien (à condition qu'il soit à 800 mètres minimum des habitations) qui sont retenus. Une première délibération sera prise. On demande à la CCSA de nous refaire une carte au propre pour l'envoi au Contrôle de Légalité.

3/ CCSA : Avis sur l'élaboration du schéma directeur cyclable :

Le Conseil Municipal a étudié les différentes cartographies du schéma directeur cyclable de la CCSA établi lors de la réunion du 23 novembre 2023 et n'a formulé aucune remarque sur la pertinence des tracés proposés, la hiérarchisation des axes, les typologies d'aménagement ni sur le choix des options de scénario de stationnement et services cyclables.

4/ ARS : levée de servitudes pour le puits - Arrêté Préfectoral :

En date du 20 décembre 2023, l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) a envoyé un projet d'arrêté préfectoral d'abandon et de levée des servitudes du captage.

Après étude de ce projet, les conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, retiennent de l'article 2 : conservation de l'ouvrage en arrêt temporaire dans un délai de deux ans suivant la notification de l'arrêté définitif, c'est à dire que l'installation soit soigneusement fermée et mise hors service.

Quant à la démolition du château d'eau, le groupe LHOTELLIER a donné un devis de 20 550,53 € TTC.

Un deuxième devis va être demandé à l'entreprise DEMOLAF.

Ensuite des subventions seront demandées auprès du FARDA.

5/Travaux réfection rue Neuve :

Un devis de 20 881,20 € TTC a été réalisé pour la réfection de la rue Neuve. On pense demander une subvention auprès de la MMU (Maintien en Milieu Urbain) ou du FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole). Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord et chargent Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

6/ Devenir de l'atelier rue Neuve :

Madame le Maire donne lecture du message reçu le 11 janvier 2024 de Madame Barbara LEFEBVRE qui souhaite que nous puissions réétudier sa requête de rachat de ces espaces attenants à sa propriété, qu'ils sont ouverts à toutes solutions y compris à participer financièrement, si on le souhaite, à tout projet de réinstallation d'un espace à des fins publiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, attend un écrit du notaire concernant la valeur actuelle de l'atelier et se renseigne pour éventuellement construire un nouvel atelier sans grever notre budget. On se renseigne aussi si le hangar ruelle Gamot ne serait pas à vendre. Affaire à suivre...

7/ OTS - Organisation du Temps Scolaire :

Le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais nous demande de revoir l'organisation du temps scolaire de notre RPI car elle doit être revue tous les 3 ans selon le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017. J'ai rencontré Madame la Directrice à ce sujet qui ne souhaite pas changer l'organisation actuelle. Après délibération, le Conseil Municipal désire rester sur l'organisation actuelle soit 8 demi-journées : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, horaires inchangés. Toutefois, il sera demandé l'avis du conseil d'école lors de sa prochaine réunion.

8/ Eclairage public : passage en LED :

Monsieur SAVAUX a remis un devis de 10 705,42 € TTC pour la transformation des lanternes de l'éclairage public en LED. Toutefois, on peut demander :

- une subvention de la FDE, sur les 23 points lumineux qui n'avaient pas été repris dans le projet SEVE.
- une subvention pour les 57 lanternes auprès du FONDS VERT.
- une prime pour les 57 lanternes auprès de la CEE (Certificat Economie d'Energie).

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, donnent leur accord et chargent Madame le Maire de présenter les dossiers de demande de participation aux organismes concernés.

9/ Préparation du budget 2024 : - subventions - bilan emprunts - projets 2024 :

Pour l'instant, nous n'avons que peu d'éléments mais on peut voter les subventions aux associations, à savoir : 250 € à la Coopérative Scolaire - 200 € à l'Association des Parents d'Elèves (APE) - 100 € à la Fondation du Patrimoine et 50 € au Cercle Historique des Hauts de l'Ancre. Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de reconduire ces subventions avec le même montant.

Madame le Maire donne aux conseillers l'état des emprunts à régler en 2024. Le montant reste le même qu'en 2023 soit 26 136,35 € dont 22 429,54 € en capital et 3 706,81 € en intérêts.

Section INVESTISSEMENT -

Ce que l'on prévoit -

L'Eglise - toiture de la sacristie et du chœur - 48 439,54 € HT dont 24 219,77 € de subvention de la Région.

Les fissures sous le clocher - 4 250,40 € TTC.

Le Cimetière - 2ème partie 2 827,50 € de Reste à Réaliser. Il faudra certainement augmenter les crédits.

Travaux rue Neuve - 20 881,20 € TTC - sachant que des subventions vont être demandées.

Démolition du Château d'Eau - 20 550,53 € TTC - sachant que la Commune peut prétendre à des subventions.

Le hangar - aucun chiffre pour le moment.

10/ Délibération - Adhésion à La SAFER :

Si nous désirons être informés en temps réel de toutes les DIA sur le territoire communal en zones naturelles et agricoles et visualiser les biens vendus sur Fonds cartographiques, il suffit d'adhérer à VIGIFONCIER, le portail cartographique de la SAFER destiné aux Collectivités Locales et Territoriales moyennant un forfait annuel d'environ 180 €.

Les conseillers émettent un avis favorable et donnent à Madame le Maire l'autorisation de signer la convention. Une délibération sera prise dans ce sens.

11/ Entretien du fossé dans le village :

Plusieurs riverains se sont manifestés au sujet du fossé qui traverse le village. Madame le Maire rappelle que des travaux de nettoyage du fossé avaient été commencés il y a quelques années mais stoppés à cause de clôtures et de murets qui ont été installés en travers du fossé et qui empêchent le passage.

Après concertation, les conseillers décident dans un premier temps d'envoyer une lettre aux riverains leur rappelant la note de service envoyée par la Préfecture le 12 décembre 2023 qui dit : "Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil)".

Il sera demandé aux riverains de bien délimiter et matérialiser les limites de leur terrain, détruire les clôtures et murets enjambant le fossé.

La Commune verra ensuite comment entretenir le fossé.

12/ Questions diverses :

a) Bilan des colis - Si tous ont apprécié la teneur du colis d'une valeur de 63 €, une remarque a été faite : "donner un bon d'achats au lieu du colis". Après délibération, c'est le colis qui reste sous sa forme actuelle car il permet de rendre visite aux personnes concernées qui, pour la plupart, sont contentes de nous recevoir.

b) Point sur le chauffage des bâtiments communaux - A ce jour, le désembouage n'a pas été réalisé, l'entreprise qui avait transmis un devis de 1 800 € ne donnait pas de date pour réaliser les travaux car en conflit avec SERVELITE chargée de l'entretien du chauffage. Nous avons dénoncé le devis et contacté l'entreprise BRAULE (devis de 2 350 €) qui doit faire les travaux dès qu'ils pourront. En attendant, David nettoie le filtre 2 fois par semaine, le chauffage était encore à l'arrêt lundi matin, mais il ne faisait pas très froid dans la classe.

c) Lutte contre le frelon asiatique - Désignation d'un référent communal - La CCSA organise une formation d'une 1/2 journée avant le retour du Printemps qui a pour objectif de donner aux participants les compétences nécessaires pour identifier et reconnaître les nids et apprécier la conduite à tenir en fonction du danger identifié. Après concertation, les conseillers désignent DAVID, notre employé communal, comme référent.

d) L'anniversaire de la libération du village en septembre - Quelles festivités ?

Pour fêter la libération du village en 1944, nous n'envisageons pas pour l'instant de grandes festivités, sauf un vin d'honneur qui suivra une rétrospective des faits ayant conduit à la libération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 22 mars à 19h.